



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 16 décembre 2024

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Caroline D'été (projet de création musicale dans les locaux municipaux - Studio Lab)
 - 4.2 Amélioration de la couverture cellulaire (demande de soutien de la FQM)
 - 4.3 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec (demande de soutien de la FQM)
 - 4.4 Opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River (demande de soutien de Kebaowek First Nation)
 - 4.5 Adhésion 2025 — Tourisme Lanaudière
 - 4.6 Chambre de commerce Brandon — Soutien du bureau d'information touristique 2025
 - 4.7 Calendrier des séances de conseil pour 2025
 - 4.8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 4.9 Avis de motion — Projet de règlement 410-2025 (taxation 2025)
 - 4.10 Dépôt — Projet de règlement 410-2025
 - 4.11 Embauche au poste de Technicienne en éducation spécialisée (TES) au camp de jour
 - 4.12 Adoption – Politique 03-2024-2 (politique des conditions de travail des employés municipaux)
 - 4.13 Amendement de la résolution 2022-12-380 concernant l'excédent de fonctionnement affecté pour des dépenses liées à des projets de réfection de voirie et placement à long terme
 - 4.14 Adoption de l'organigramme des comités du conseil municipal
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Utilisation des véhicules municipaux par les employés des travaux publics
 - 7.2 Programmation TECQ 2019-2023 (#7)
 - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
 - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
 - 7.5 Déneigement du chemin du Lac-Rouge (2080 à 4051) et modalité de paiement
 - 7.6 Paiement décompte #1 et #2 final (349, Rivière, Principale et Mandeville – URGENCE 2024)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Renouvellement du contrat du technicien de l'aqueduc (2025)
 - 8.2 Dépôt — Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 8.3 Exiger une preuve de résidence officielle lors de l'utilisation du site de recyclage Frédérick Morin
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.